

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO 420

9^{ème} année - semaine du 18 au 24 février 2016 - 2 €

INTERNATIONAL > 12

Rome-Moscou :
la main de Poutine

SOCIÉTÉ > 8

Ainsi commence
le fascisme...

ÉCONOMIE > 10

Un salaire à vie et non
un revenu conditionnel

RÉFLEXION > 20

« Le choix des pauvres » :
un droit à l'existence

Droits de l'Homme

MEXIQUE : le drame des disparus

¿Dónde están?

TÉMOIGNAGE > Pédophilie : le
silence coupable du diocèse de Lyon

La faillite de l'Etat de droit

Le Mexique est bien un des pays les plus dangereux du monde. Les violations des droits de l'homme y sont monnaie courante, et celles-ci ont considérablement augmenté depuis 2006, lorsque le président Calderon déployait les militaires dans le pays et déclarait la guerre à la drogue. A la fin de son mandat, on comptait 26 000 disparus officiels, 60 000 morts, 250 000 déplacés internes, des milliers de personnes détenues arbitrairement et torturées.

Depuis l'élection de Enrique Pena Nieto en décembre 2012, 10 000 disparitions supplémentaires, sans que soient diligentées des enquêtes, et toujours la torture pour extirper des aveux à tout prix. Le tout dans un climat d'impunité et de corruption, la collusion entre les trafiquants de drogue et les forces de sécurité - policiers et militaires - des politiciens - députés, sénateurs, gouverneurs, maires, ministres... Le Mexique a connu l'alternance avec ses deux derniers présidents, sans que pour autant soient constatées des avancées concrètes, mais bien plutôt des reculs. A l'heure où s'accélère une politique ultra-libérale et de privatisation des ressources énergétiques, il est clair que la corruption va se renforcer, en même temps que la pauvreté et la violence.

Et ce n'est pas seulement le nombre de disparus qui évoque les dictatures du cône sud dans les années 1970-1980. En est-on si loin, lorsque des médecins conseillent les forces

de sécurité ou que des charniers sont découverts dans le pays ?

Le voyage du pape François (12-17 février) au Mexique a été demandé avec insistance par le président Enrique Pena Nieto apprend-t-on. Seuls des esprits éthérés y verront un excès de piété. Avant même l'enlèvement et la disparition des 43 étudiants de l'Ecole normale rurale d'Ayotzinapa en septembre 2014, le président du Mexique était au plus bas dans sa cote de popularité. Et il compte bien remonter dans les sondages après la visite papale, ce qui n'est pas tout à fait acquis. L'évêque de Rome entend poursuivre l'itinéraire des migrants depuis le nord du pays, une traversée de l'enfer pour des femmes et des hommes portés par le rêve américain.

Certes, il rencontrera Norberto Rivera Carrera, le très réactionnaire et consensuel cardinal-archevêque de Mexico qui se garde bien d'intervenir sur le sort des migrants, des femmes et des disparus. A Saltillo, dans l'état de Coahuila, sur la frontière avec les Etats-Unis, le pape François pourrait par exemple s'entretenir avec José Raul Vera Lopez et apprendre beaucoup de cet évêque engagé. Une bonne façon de concrétiser son entretien vidéo de début février : « *Le Mexique de la violence, le Mexique de la corruption, le Mexique du trafic de drogue, le Mexique des cartels n'est pas le Mexique que demande notre Mère.* » □ Golias (Illustration de la Une : © DR)

EDITORIAL

Mexique : le drame des disparitions forcées

Eva Lacoste

Le nombre de personnes dont on est sans nouvelle depuis une vingtaine d'années révèle un niveau d'insécurité record dans le continent. Un phénomène qui fait partie du quotidien des Mexicains, dans un contexte de violation des droits humains et de collusion des autorités avec le crime organisé. L'annonce d'une nouvelle législation par le gouvernement laisse néanmoins dubitatif quant à son efficacité. Les familles et les ONG qui ont pesé sur cette décision poursuivent leur combat.

Depuis la « révolution mexicaine », suite de coups d'Etat et de conflits entre factions qui se sont déroulés entre 1910 et 1920, le pays n'a subi aucune situation de guerre comme le Nicaragua, le Salvador ou le Guatemala. Il n'a pas davantage souffert de dictature militaire comme l'Argentine, le Chili, le Brésil, l'Uruguay ou le Paraguay. Pourtant, le nombre de morts et de disparus au Mexique marque une proximité avec ces douloureuses périodes de l'histoire contemporaine. Selon les chiffres officiels, il y aurait eu au moins 26 000 personnes

portées disparues sous la présidence de Felipe Calderon (2006-2012), et 9 790 cas ont été répertoriés depuis l'arrivée au pouvoir d'Enrique Pena Nieto le 1er décembre 2012.

A son arrivée à la présidence, Felipe Calderon déclarait officiellement la guerre au crime organisé et au narcotrafic. Plusieurs dizaines de milliers de membres de l'armée et de la marine étaient déployés dans les rues aux côtés de la police fédérale, dans les trente-et-un états fédérés et le district fédéral de Mexico. La

population civile a subi cette stratégie de plein fouet, tandis que se maintenait la violence des groupes criminels. A la droite représentée par le Parti Action Nationale, succédait fin 2012 le Parti révolutionnaire institutionnel avec Enrique Pena Nieto, qui n'a rien changé à ce qui constitue une des crises humanitaires les plus importantes en Amérique latine. Dans les années 1960 et 1970, les enlèvements ont été une arme, avec les assassinats, pour museler l'opposition de gauche, mouvements syndicaux, paysans, groupes rebelles... Désormais, n'importe qui peut disparaître.

L'ignorance qui avive la douleur des familles

Le fils de Diana Iris Garcia a disparu le 21 février 2007 à Torreón, dans l'état de Coahuila au nord du Mexique. Daniel avait 23 ans et, depuis, malgré les démarches entreprises par la famille auprès les



Mouvement de protestation à Mexico pour réclamer que la lumière soit faite sur la disparition de 43 étudiants lors d'une manifestation en 2014 © A. I.

autorités locales, aucune enquête sérieuse n'a été menée. A l'invitation de l'Acat France¹ (Action Chretien Abolition Torture) et du PBI France² (Peace Brigades International), Diana apportait son témoignage le 25 janvier à Paris. « *On ne cherche pas les disparus, ni les responsables, il n'y a pas de justice* », dénonce-t-elle en pointant une corruption à tous les niveaux de l'Etat et la collusion des autorités avec le crime organisé. Pour les proches, l'ignorance du sort des disparus aggrave leurs souffrances. Ont-ils été tués après avoir été dépouillés de leur argent, sont-ils retenus dans des camps de travail forcé pour le conditionnement de la drogue comme le laissent à penser certains témoignages de communautés rurales ?

Il demeure que des 26 121 plaintes pour personnes disparues, 40 % n'ont pas vu la moindre enquête pénale démarrer. Des familles entament alors une inlassable recherche qui les expose à des risques en matière de sécurité et implique un investissement considérable de temps et de ressources. Pour faire face aux difficultés rencontrées et à une vague de disparitions sans précédent depuis 2006, des familles créaient en 2009 le collectif Forces unies pour nos disparus à Coahuila, qui s'élargira au niveau national deux ans plus tard en devenant Forces unies pour nos disparus au Mexique. Mais il ne fait pas bon, au Mexique, de demander justice et de souligner les

carences des autorités. Comme le rappelle Diana, ceux qui ont rejoint des organisations de familles de disparus luttent dans des conditions de harcèlement, sont surveillés et parfois assassinés. Ils participent néanmoins à des manifestations, les mères des disparus en particulier, comme celles de la place de Mai à Buenos Aires, marquent leur présence tous les 10 mai (jour de la fête des mères au Mexique) dans quatre villes du pays : Mexico, Veracruz, Cuernavaca, Guadalajara. Des volontaires des Brigades de paix internationales les accompagnent, revêtus du tee-shirt PBI pour bien montrer leur présence. « *Ils créent une sorte de protection et sont les yeux de la communauté internationale, nous explique Camille Bossé, coordinatrice de projets à PBI France. Ils sont aussi une courroie de transmission de ce que les familles ont à dire.* »

5 000 disparus pour la seule année 2014

Dans son rapport 2013 sur le Mexique, Human Rights Watch documente 250 cas de disparitions sous le présidence de Felipe Calderon, entre décembre 2006 et décembre 2012. Dans 149 de ces cas, l'ONG avait découvert des éléments de preuves convaincants qui démontraient l'implication de l'armée de terre, la marine, ainsi que la police, au niveau local et fédéral. Dans plus de 60 cas, des agents de l'Etat ont collaboré directement avec

des organisations criminelles pour faire disparaître des personnes et extorquer de l'argent à leur famille. Quasiment aucune victime n'a été retrouvée et aucun responsable n'a été traduit en justice.

Sous la présidence d'Enrique Pena Nieto, les disparitions forcées font toujours partie du quotidien des Mexicains, avec 5 000 disparus pour la seule année 2014. Dans son dernier rapport de janvier 2016, Amnesty International rappelle que, dans de nombreux cas, les personnes disparues ont été vues pour la dernière fois lorsqu'elles ont été arrêtées par la police ou détenues par des militaires. L'ONG dénonce l'inertie coupable de l'Etat mexicain : lorsqu'il y a enquête, elle aboutit rarement à des résultats... Pas de vérification des appels ni des comptes bancaires, pas de tentative de géolocalisation des téléphones portables ou de visionnage des caméras de surveillance. « *Cela oblige les familles à mener leur propre enquête, et les pièces qu'elles peuvent apporter au dossier ne sont pas en général prises en compte* », précise Human Rights Watch. Parallèlement à ces disparitions, les violations des droits de l'homme ont considérablement augmenté depuis 2006.

En 2013, Juan E. Mendez, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et les traitements cruels et inhumains, constatait dans ses conclusions finales que

« la pratique de la torture, par des agents de l'État, est généralisée, implicitement acceptée et donc non sanctionnée ». Deux ans plus tard, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture dressait un bilan particulièrement inquiétant qui demeure d'actualité (cf. p. 7). « *Le Mexique est le champion de la ratification des traités internationaux et des textes de défense des droits de l'homme*, nous déclare Anne Boucher, responsable Amérique à l'ACAT. *Il y a ensuite un énorme fossé entre les annonces et la mise en application sur le terrain.* »

Exécutions extrajudiciaires et dissimulation de preuves

En juin 2014, 22 civils ont trouvé la mort au cours d'une intervention militaire dans un entrepôt à Tlatlaya (état de Mexico). Les autorités avaient évoqué une riposte à une attaque de trafiquants, mais il a été démontré qu'il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires et que les agents qui avaient participé à l'opération avaient dissimulé des preuves et agressé sexuellement trois femmes. Selon des témoignages, seule une personne avait perdu la vie lors de la fusillade, les autres avaient été exécutées après s'être rendues. Selon des documents qui ont révélé, il n'y a pas eu d'affrontement : un ordre avait été donné de « *descendre des criminels* ». Il semblerait que, dans ces exécutions, l'armée aurait voulu montrer son efficacité sans s'attaquer aux cartels...

Quelques mois plus tard, le 26 septembre 2014, 43 étudiants disparaissaient à Iguala dans l'état de Guerrero, à 200 km au sud de Mexico. Le groupe se déplaçait en bus et allait manifester à Mexico pour réclamer davantage de subventions pour l'École normale d'Ayotzinapa, qui forme notamment des maîtres pour les populations rurales et indigènes. Là encore, on constate de nombreux manquements pour mener une enquête sérieuse, et la soixantaine de charniers découverts pendant les recherches dans l'état de Guerrero n'apporte aucun élément probant. Découverte qui s'ajoute aux fosses communes trouvées dans d'autres états du Mexique. En octobre 2014, des journalistes, des étudiants, des parents étaient agressés par des policiers lors des rassemblements de solidarité... Jusqu'à présent, le groupe d'experts de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, chargée d'enquêter de manière indépendante, n'a pas pu être présente aux auditions des membres du

bataillon militaire présent sur les lieux et fait par ailleurs l'objet de dénigrement dans certains médias. C'est ce que dénonce un communiqué du 5 février 2016, signé par plusieurs organisations, dont Amnesty International et le Centre d'études légales et sociales, fondé en 1979 en Argentine sous la dictature pour défendre les droits de l'homme. Déjà, à Iguala, en décembre 2011, deux étudiants d'Ayotzinapa étaient assassinés et 20 autres soumis à des tortures et mauvais traitements. Les policiers impliqués n'ont pas eu à rendre des comptes. En mai 2013, trois porte-parole de la société civile étaient enlevés et assassinés. Malgré des éléments de preuves impliquant le maire d'Iguala dans ces homicides, l'enquête est restée sans suite... « *Dans ces deux affaires, les autorités fédérales ne sont pas intervenues efficacement pour garantir que la justice soit rendue et rien n'a été mis en œuvre pour faire cesser la collusion entre les autorités et le crime organisé* », nous résume Fabienne Malamout, responsable de la coopération Mexique à Amnesty International.

Si la disparition des 43 étudiants, en septembre 2014, n'est pas le premier événement de ce genre au Mexique, sa médiatisation au niveau du pays et dans le monde constituera un véritable déclic. Le 13 février 2015, le Comité des disparitions forcées des Nations unies⁴ émettait un rapport accablant concernant le Mexique et recommandait à l'État mexicain de précéder à l'adoption d'une loi générale, applicable dans tous les états, qui définisse le délit de disparition forcée comme un délit autonome. « *Un État de droit, garant de la justice, n'est pas compatible avec cette pratique, qu'elle soit directement le fait d'agents de l'État ou qu'elle soit accomplie avec la connivence des autorités, par des groupes paramilitaires ou par des gangs criminels* », nous communique Emmanuel Decaux, président du Comité et professeur de droit international à Paris II Panthéon-Assas.

Deux projets de loi, sur la torture et les disparitions, sont en cours de discussion. Mais il y a une vraie inquiétude que les lois retenues ne tiennent pas compte des propositions de la société civile et des familles soumises au Sénat. D'autant que le président Enrique Peña Nieto a fait des propositions de son côté... Le 12 décembre 2015, une dizaine de collectifs de familles et organisations de droits humains produisait un document intitulé « *Ley general de*

desapariciones en Mexico ». Une véritable prise de conscience pour que soit reconnu et garanti le droit des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation, et pour que des mesures soient prises pour éviter de nouvelles disparitions.

Ceux qui sont l'honneur de l'Eglise... et les autres

Dans leurs démarches, les familles ont été aidées par le Centre diocésain pour les droits de l'homme Fray Juan de Larios, situé à Saltillo dans l'état de Coahuila, frontalier de la frontière avec les États-Unis. C'est là qu'elles se sont rencontrées en 2009, avant de créer un premier collectif régional. Le Centre était ouvert en 2002 par Mgr José Raul Vera Lopez. Evêque de Saltillo depuis 1999, il parraine les familles de disparus et parle en public pour leur collectif. Son engagement en faveur des droits de l'homme a commencé lorsqu'il était évêque auxiliaire dans la région sud du Chiapas, entre 1995 et 1999. Avec l'évêque Samuel Ruiz Garcia, Raul Vera Lopez a travaillé à l'amélioration des droits des paysans pauvres et des populations indigènes. Tous deux ont contribué à maintenir le cessez-le-feu entre le gouvernement et les zapatistes dans les années 1990. Une attitude qui n'a pas eu la faveur des autorités, pas plus que de l'Eglise qui n'a pas nommé Raul Vera Lopez évêque du Chiapas après Samuel Ruiz Garcia. Aujourd'hui, Raul Vera Lopez continue à s'impliquer, dans un état qui connaît des violations massives des droits de l'homme, en faveur de la justice sociale, des migrants, en n'hésitant pas à dénoncer les viols des femmes et adolescentes par les forces de « *sécurité* », la corruption, les abus de pouvoir... Le Centre diocésain pour les droits humains agit en collaboration avec la Maison du migrant de Saltillo (fondée par Caritas) et avec le Centre de droits humains Juan Gerardi de Correon (état de Coahuila). Ce dernier porte le nom de l'évêque guatemaltèque assassiné en 1998 par des militaires, après avoir rendu public le rapport *Nunca Mas* (Jamais plus) qui faisait état des violations des droits de l'homme pendant la guerre civile (1960-1996) et désignait les responsables.

Tous ne sont pas aussi engagés dans le clergé mexicain, et en premier lieu le cardinal-archevêque de Mexico Norberto Rivera Carrera, un des plus réactionnaires d'Amérique latine. Cependant, en novembre 2014, après l'attaque contre les étudiants d'Ayotzinapa et la médiatisation qui lui a



© DR

été donné, la Conférence des évêques ne pouvait faire moins que de publier une déclaration où on a pu lire : « *Assez ! Nous ne voudrions plus de sang, plus de morts, plus de disparus. Nous ne voudrions plus de douleur ni de bonte.* » Un texte qui reste pour le moins prudent.

Le facteur aggravant de la pauvreté

Comme l'affirmait Diana Iris Garcia lors de la conférence du 21 février à Paris, le manque d'investissement dans l'éducation, la santé, la sécurité, la justice, favorise les exactions et le crime organisé à tous les niveaux en lui assurant un recrutement régulier. Le Mexique n'est pas un pays sans ressources, pourtant près de la moitié de ses quelque 115 millions d'habitants vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Et encore, le traité de libre-échange de 1994 avec les Etats-Unis et le Canada (Alena) a-t-il été catastrophique pour une grande partie de la population. Membre du bureau national de France Amérique latine, Braulio Moro nous apporte une précision d'importance sur l'ouverture totale (sauf pour les personnes) de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis : « *Cette ouverture a permis le trafic de la drogue et la contrebande de milliers d'armes vers le Mexique, fléau aggravé par la corruption et l'impunité généralisée des autorités et responsables mexicains, à commencer par la police et l'armée, et probablement la complicité*

de quelques autorités des Etats-Unis. »

La vague de privatisations, à commencer par les ressources énergétiques, ne va certainement pas inverser le mouvement... Le Mexique devient donc une terre de prédilection pour la France, à tel point que le pays était l'invité d'honneur du défilé du 14-Juillet 2015 à Paris, avec la participation de 156 militaires des différents corps de son armée et de sa gendarmerie. Une fois de plus les affaires priment les droits humains, puisque des contrats d'armement sont à la clé, ainsi que la formation d'une gendarmerie nationale...

Les graines de la solidarité

La situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée pour autant, et l'impunité demeure la règle dans la majorité des cas de torture et de disparitions. C'est aussi l'impunité au Chiapas après les massacres d'Acteal en 1997, Viejo Verasco en 2006, les déplacements forcés, les assassinats du zapatiste Galeano en 2014, de Mariano Abarca qui s'opposait à un groupe minier canadien, de Juan Vasquez Guzman qui luttait contre les méga projets touristiques. Et gare aux journalistes qui s'expriment un peu trop fort et qui révèlent des scandales de corruption et de conflits d'intérêts dans les hautes sphères du gouvernement, comme la luxueuse résidence privée du président acquise dans des conditions

suite page 6

PANORAMIQUES

Timor : une compagnie au-dessus des lois

Au Timor occidental, des centaines de villageois ont manifesté il y a quelques jours devant le siège de la police et du Conseil général du district de la province de Nusa Tenggara Est afin de demander la révocation du permis d'exploitation de 4 555 hectares accordé à la compagnie minière Soe Makmur Resources. Après quatre années de procédures judiciaires, les habitants avaient obtenu gain de cause d'un point de vue juridique, puisque la cour a statué que la compagnie minière devait restituer les terres aux propriétaires d'origine. Mais en pratique, les choses n'ont pas changé. Les responsables chrétiens locaux n'ont eu de cesse de soutenir les populations locales pour faire valoir leurs droits.

Le cancer du monde

A l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer du 4 février dernier, nous nous sommes attardés sur des chiffres peu connus. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 70 % des décès par cancer surviennent en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces continents rassemblent également 60 % des nouveaux cas de cancers dans le monde, à l'encontre des idées reçues selon lesquelles le cancer serait une maladie de pays riches. Dans l'Hémisphère Sud, il se développe à cause du manque de dépistage et les difficultés d'accès aux traitements.

Canada : retour sur un génocide culturel

Entamée en 2005, l'opération menée par Ottawa, visant à faire la lumière sur les agressions physiques et sexuelles subies par les enfants des Premières nations enfermés de force dans les pensionnats autochtones entre la fin du XIX^e siècle et 1996, se précise. Le ministère des Affaires autochtones et du Nord a localisé 5 315 agresseurs présumés à qui on a demandé de participer au programme fédéral visant à indemniser les victimes. Sur les 5 315 personnes identifiées par le gouvernement fédéral, 4 450 ont refusé d'y participer. Pour rappel, 150 000 enfants ont vécu le calvaire des pensionnats autochtones et plus de 3 000 y sont morts. □ Alexandre Ballario

douteuses. Et pour ceux qui n'ont pas compris, il y a la manière forte. Depuis 2005, près de 100 journalistes ont été assassinés et 17 sont portés disparus. Dans un tel contexte de violence généralisée, quel espoir pour les familles ? Tout d'abord, une attente au niveau international qui a été marquée par plusieurs rencontres durant le séjour de Diana Iris Garcia à Paris : Michel Forst, secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (autorité administrative française) ; Pauline Younes-Moreno, responsable Mexique au ministère des Affaires étrangères ; Anne Soulélic, responsable droits de l'homme au barreau de Paris ; Véronique Gaynard, journaliste à RFI pour la chronique des droits de l'homme. D'autres entretiens avec des ONG : CCFD-Terre solidaire, Secours catholique-Caritas France, Fédération internationale des droits de l'homme,

collectif Paris-Ayotzinapa, Amnesty International. « *L'expérience de ces longues années nous a appris à avoir une approche à petits pas*, nous déclare Diana Iris Garcia. *Notre intention est de continuer à nous organiser pour obtenir des avancées, jeter des graines de solidarité.* » □

1. ONG créée en France en 1974, l'Acat œuvre pour les droits de l'homme, et plus particulièrement pour l'abolition de la torture et de la peine de mort.

2. Les Brigades de paix internationales, créées en 1981, mettent en œuvre des approches non violentes du maintien de la paix et du soutien aux droits humains. Le PBI envoie des équipes d'observateurs internationaux dans des régions et des pays marqués par des conflits et/ou la répression politique.

3. La Commission nationale des droits de l'homme (Mexique) a enregistré une augmentation des plaintes pour torture de l'ordre de 600 % entre 2003 et 2013, dont 7 764 dénonciations les quatre dernières années. Ces chiffres ne prennent pas en compte les cas, beaucoup plus nombreux et

moins recensés, au niveau des états mexicains, pas plus que le nombre de victimes qui n'osent pas porter plainte par peur des représailles ou manque de confiance dans les institutions.

4. Le Comité des disparitions forcées des Nations unies est un organe de contrôle prévu par la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, signée le 20 décembre 2006, ratifiée par 45 Etats, dont le Mexique; et entrée en vigueur le 23 décembre 2010. L'article 2 de la Convention entend par disparition forcée : « *L'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'Etat ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la discrimination du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.* » Si elle est « *systématique et généralisée* » (art. 3), la pratique des disparitions forcées est reconnue comme un crime contre l'humanité par l'article 5 de la Convention et par l'article 7&1 du Statut de Rome, acte de naissance de la Cour pénale internationale.

FOCUS

Violences et déni de justice du quotidien

Enlevés, torturés, aux mains d'une justice qui n'en a que le nom, des hommes, des femmes ont vu leur vie brisée à tout jamais. D'autres ont disparu...

Quelques exemples donnent la mesure de l'absence d'un Etat de droit et les nombreuses dérives qui en sont les conséquences. Le 16 juin 2009, Ramiro Ramirez, Rodrigo Ramirez, Orlando Santaolaya et Ramiro Lopez étaient arrêtés par des militaires à Playas de Rosarito en Basse-Californie. Ils ont été torturés, y compris pendant l'*arraigo* (détention préalable à toute enquête et inculpation) qui a duré quarante jours : menaces d'exécution, coups, ongles arrachés, asphyxie avec un sac plastique, décharges électriques. Ils ont dû avouer des enlèvements, et souffrent depuis de problèmes de santé dus à leurs tortures et à l'absence de soins. Le 9 octobre 2015 le Comité de l'ONU contre la torture condamnait le Mexique pour les tortures infligées à ces quatre hommes qui étaient acquittés. L'Etat mexicain doit cependant encore garantir la libération de chacun d'eux.

Erick Ivan et sa sœur Veronica Razo Casales ont été arrêtés à Mexico, sans mandat, le 8 juin 2011, par des policiers fédéraux en civil. Au commissariat, ils ont été menacés, frappés, électrocutés dans les parties génitales et soumis à un simulacre de noyade, et Veronica a également été violée. Le lendemain, ils ont dû signer une déposition dans laquelle ils se déclaraient coupables de deux enlèvements crapuleux. Ils étaient ensuite placés sous *arraigo* pendant près de soixante jours. Quatre ans et demi après leur arrestation, les deux jeunes gens sont toujours en détention préventive. La même année, le 19 juin 2011 à Anahuac, dans l'état de Chihuahua au nord du Mexique, huit hommes de la famille Munoz étaient enlevés par un commando utilisant des radios à ondes courtes généralement utilisées par la police. Quatre mois plus tard, une fosse clandestine était découverte dans la région,

sans apporter de certitudes en l'absence de compétences locales dans l'identification des corps. Il y a deux ans et demi, le 12 août 2013, Cristel Fabiola Jasso et son époux Leonardo de la O Ramos étaient arrêtés sans mandat à Ciudad Juarez dans l'état de Chihuahua par des policiers. Ils ont été torturés physiquement, Cristel a été abusée sexuellement et ils ont dû avouer des racketts. Le couple et leurs proches ont été soumis à des menaces et des intimidations pour avoir dénoncé les agissements de la police et des opérateurs de justice. Ils ont finalement été acquittés le 10 novembre 2015. Des milliers d'autres ont disparu, sans doute sont-ils « chanceux », mais quelle sera leur vie après cette douloureuse expérience ?

Exemples de disparitions mentionnées dans le rapport de Human Rights Watch :

Arrêtés illégalement en décembre 2011 par la police locale de Joaquin (état de Zacatecas), huit hommes étaient passés à tabac. La bande enregistrée d'une caméra de sécurité montre que les policiers les ont remis à des hommes armés à une station service située dans la ville de Fresnillo (Zacatecas).

En juin de la même année, José Fortino Martinez Martinez était arrêté lui aussi illégalement à son domicile dans l'état de Tamaulipas par des hommes en uniforme de la marine. Des proches ont pris des photos et des vidéos des véhicules qui portaient les insignes de la marine. La mois suivant, l'épouse de l'homme enlevé rencontrait des procureurs fédéraux et des représentants du ministère de l'Intérieur pour réclamer une enquête. Trois jours plus tard, sa maison était criblée de balles. Agés de 17 ans, Roberto Ivan Hernandez Garcia et Yudith Yesenia Rueda Garcia étaient enlevés le 11 mars 2011 chez la grand-mère de cette dernière par des hommes en uniforme de la police fédérale. Plusieurs membres de la famille ont été témoins, et une semaine plus tard un homme s'est présenté pour leur conseiller de ne pas signaler l'affaire pour éviter que d'autres enfants soient emmenés. □ E. L.